

Initiation aux Impôts différés

9/ Tableau de détermination du résultat fiscal :		Montant
I. Résultat net de l'exercice (Compte de résultat)	Bénéfice	74
	Perte	
II. Réintégrations		
Quote-part des frais de recherche développement non déductibles		
Amortissements non déductibles liés aux opérations de crédit bail (Preneur) (cf.art. 27 de LFC 2010)		
Loyers hors produits financiers (bailleur) (cf.art. 27 de LFC 2010)		
Impôts sur les bénéfices des sociétés	Impôt exigible sur le résultat	52
Autres réintégrations (*)	Impôt différé (variation)	-26
		100

Tax proof
Preuve de l'impôt

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
AVANT PROPOS	III
TABLE DES MATIÈRES	V
INTRODUCTION.....	1

CHAPITRE I RELATION : NORMALISATION COMPTABLE – FISCALITÉ5

I.1- LE COMPTABLE EST HABITUÉ AUX ÉCRITURES DE RÉGULARISATION.....	6
I.2- QUEL LIEN ENTRE ÉCRITURES DE RÉGULARISATION, ET IMPÔTS DIFFÉRÉS.....	7
I.3- PÉRIMÈTRE DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ.....	9
I.4- DIVERGENCE ENTRE LA COMPTABILITÉ ET LA FISCALITÉ.....	9
I.5- RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES.....	9
I.6- RESPECT DES EXIGENCES FISCALES	10

CHAPITRE II L'INTRODUCTION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR LES NORMALISATEURS : NATIONAL (SCF) ET INTERNATIONAL (IFRS) 17

II.1- L'INTRODUCTION DE LA NOTION D'IMPÔT DIFFÉRÉ	17
II.1.1 – DANS LE SCF	18
II.1.2 – DANS LES IAS/IFRS	21
II. 2 - L'INVENTAIRE DES DIVERS CAS : EST-IL POSSIBLE ?	23
II.3- QUAND Y A-T-IL IMPÔT DIFFÉRÉ ?.....	25
II.4- C'EST QUOI L'IMPÔT DIFFÉRÉ ?	26
II.5- IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF- IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF : COMMENT LES DIFFÉRENCIER ?	32

CHAPITRE III LA COMPTABILISATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS SELON LA NORMALISATION COMPTABLE33

III.1- PRINCIPE DE BASE.	33
-------------------------------	----

III.1.1- DEUX APPROCHES DE COMPTABILISATION	33
III.1.2- LES IMPÔTS DIFFÉRÉS DANS LE SCF	34
III.1.3- LES IMPÔTS DIFFÉRÉS DANS LES IAS/IFRS	34
III.2- RÉESTIMATION DU MONTANT DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	35
III.3- LES COMPTES SPÉCIFIQUES AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS	35
III.3.1- NOMENCLATURE DES COMPTES PRÉVUE PAR LE SCF.	36
III.3.2- FONCTIONNEMENT DES COMPTES	36
III.4- COMPTABILISATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	38
III.4.1- COMPTABILISATION DES DIFFÉRENCES TEMPORELLES DÉDUCTIBLES.	40
III.4.2- COMPTABILISATION DES DIFFÉRENCES TEMPORELLES IMPOSABLES	56
III.5- COMPTABILISATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS EN CONTREPARTIE DES CAPITAUX PROPRES	62

CHAPITRE IV

L'IMPÔT DIFFÈRE ET LE CAS DU RÉINVESTISSEMENT DES PLUS-VALUES DE CESSIION DES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

OBJECTIF	79
LE SORT DES PLUS-VALUES	80
TRAITEMENT COMPTABLE DE LA CESSIION, DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES	80
COMPTABILISATION DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	84
ENGAGEMENT DE RÉINVESTIR AU 31/12/N	85

CHAPITRE V

PREUVE DE L'IMPÔT (TAX PROOF) OU RÉCONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

IV.1- DÉFINITIONS	97
IV.2- PRÉSENTATION PRATIQUE	97
IV.2.3- LA CHARGE (PRODUIT) D'IMPÔT	98
IV.3- UNE INFORMATION COMPRÉHENSIBLE	99
IV.4- UN MOYEN DE CONTRÔLE	99
IV.5- EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE	100
IV.6- CHAMP D'APPLICATION DE LA PREUVE DE L'IMPÔT	101
IV.7- TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	101
ANNEXE I ET (À TITRE DE DOCUMENTATION)	105
ANNEXE II	106
BIBLIOGRAPHIE	107

INITIATION AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés ont été introduits dans la normalisation comptable Algérienne par le Système Comptable Financier (S.C.F) en 2007, et bien avant par l'IAS 12.

Dans cet ouvrage, l'auteur nous présente une méthodologie simple étayée par de nombreux exemples tirés de la pratique.

C'est par des exemples qu'il a introduit progressivement la notion des impôts différés tout en demeurant dans le droit comptable tel que préconisé par le SCF.

Dans un premier chapitre il met en évidence, le lien qui existe entre la comptabilité selon le SCF, les IAS/IFRS et la fiscalité. Il présente (à titre de simplification) la comptabilisation des impôts différés comme faisant partie des écritures de régularisations auxquels sont habitués les comptables lors des travaux de fin d'exercice. Il démontre la nécessité de les comptabiliser pour une image fidèle des comptes.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur nous présente les principales définitions pour une meilleure connaissance des impôts différés. Il répond à certaines questions auxquelles peuvent se confronter les comptables et les professionnels « Quand y a-t-il l'impôt différé, C'est quoi l'impôt différé, et comment différencier entre les deux types d'impôts différés actif et impôts différés passif »

Le troisième chapitre est consacré à l'aspect comptable, notamment la nomenclature des comptes préconisée par le SCF, le fonctionnement des comptes, les écritures comptables et la présentation des impôts différés dans les états financiers (bilan et compte de résultat principalement). Il présente également les deux approches de comptabilisation des impôts différés (par le compte de résultat et par le bilan).

Il consacre un chapitre entier à un cas pratique relatif au traitement des plus-values de cession des immobilisations amortissables et le lien qui existe avec les impôts différés lors de l'option de réinvestissement de ces plus-values.

L'ouvrage ne pouvait être complet sans le travail de contrôle auquel peuvent se livrer les comptables et les professionnels en consacrant le dernier chapitre à la preuve de l'impôt (tax proof) ou la réconciliation de la charge d'impôt.

Après une pratique du SCF de plus de 10 ans par nos entreprises, l'ouvrage que nous propose Mohamed ZAATRI outre les aspects théoriques indispensables, il apporte de nombreuses réponses aux questions que se posent les comptables en général et les professionnels tout corps confondus en particulier.

L'auteur : L'auteur est Diplômé Expert comptable. Il est aussi commissaire aux comptes.

Il exerce la profession d'Expert Comptable et de Commissaire aux Comptes depuis plus de 30 ans. Il a assuré des cours à l'École supérieure de commerce (licence et master) en plus de son activité professionnelle il a animé diverses formations dans le domaine de la comptabilité et le SCF. Il a également publié divers articles dans des revues professionnelles.

ISBN : 978-9961-69-332-2



9 789961 693322

BERTI Editions

Lot, EN NADJAH N°24

16 320 DELY IBRAHIM ALGER

Tél : 023 36 24 19 Fax : 023 36 24 20

<http://www.berti-editions.com>

Email : info@berti-editions.com